

**Sujet :** Tr: Fwd: [INTERNET] ISDI Fontenay en Parisis N° IC-20-082

**De :** DDT 95 (Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise) emis par FRETIGNY Patricia (Secrétaire) - DDT 95/Direction/Adjoints <ddt@val-doise.gouv.fr>

**Date :** 11/01/2021 11:57

**Pour :** PREF95 pref-icpe - 95 VAL-DOISE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCAT /COORDINATION ADMINISTRATIVE <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>, driEe IF/UD95 (Unité Départementale du Val-d'Oise) <ud95.driee-if@developpement-durable.gouv.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** Fwd: [INTERNET] ISDI Fontenay en Parisis N° IC-20-082

**Date :** Mon, 11 Jan 2021 07:59:49 +0100

**De :** PREF95 Courrier - 95 VAL-DOISE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCAT /COURRIER (par AdER) <prefecture@val-doise.gouv.fr>

**Répondre à :** PREF95 Courrier - 95 VAL-DOISE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCAT /COURRIER <prefecture@val-doise.gouv.fr>

**Pour :** "ddt 95 (Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise)" <ddt@val-doise.gouv.fr>, [pref-cabinet-pag@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-pag@val-doise.gouv.fr), DUMONT Sylvie PREF95 <sylvie.dumont@val-doise.gouv.fr>

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] ISDI Fontenay en Parisis N° IC-20-082

**Date :** Sun, 10 Jan 2021 16:32:36 +0100 (CET)

**De :** gilant raymonde <[gilant.raymonde@sfr.fr](mailto:gilant.raymonde@sfr.fr)>

**Répondre à :** [gilant.raymonde@sfr.fr](mailto:gilant.raymonde@sfr.fr)

**Pour :** [prefecture@val-doise.gouv.fr](mailto:prefecture@val-doise.gouv.fr)

Avec mon conjoint M. Jean-Claude Gilant, nous émettons un avis défavorable sur le projet référencé ci-dessus. Il est en effet inadmissible d'envisager la création d'une ISDI avec son cortège de nuisances de toutes sortes en limite des habitations et à proximité d'un terrain de sports, d'un court de tennis, d'un poney club et d'un centre de loisirs. Par ailleurs le dossier présenté aux fontenaysiens se révèle truffé d'approximations. Premières approximation : le trafic journalier à prévoir n'est pas de 67 camions/jour comme on voudrait nous le faire croire, ce qui est déjà énorme, mais d'au mois 88 rotations soit 176 pour déposer PLUS DE UN MILLION DE METRES CUBES DE DECHETS.

Cela ne se fera pas sans insécurité, nuisances sonores et dispersion de poussières nocives pour les riverains et pour les utilisateurs des complexes sportifs et du centre de loisirs. Impact donc sur la santé des riverains et

Deuxième approximation, nous n'avons aucune certitude sur le contrôle des déchets qui seront déposés. Le propriétaire du site, qui est également gérant d'Environnement TP a-t-il les compétences pour effectuer les contrôles nécessaires ? Aucune clarté à ce sujet pourtant nous savons bien que les déchets provenant des BTP sont par nature pollués.

Troisième approximation, et pas la moindre, le site est présenté comme étant retenu pour recevoir les J.O en 2024; Ce n'est pas sérieux : le chantier n'a pas démarré et doit durer 6 ans ! Le comité des jeux aurait donné son accord ? oui MAIS UN ACCORD DE PRINCIPE SOUS RESERVE DE LA FIN DES TRAVAUX ET PRECISANT QUE LE CHOIX SERA DETERMINE EN FONCTION DES COMMODITES DE TRANSPORT D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION A PROXIMITE; FONTENAY EST LOIN DE REMPLIR CES CONDITIONS. Nous ne sommes pas dupes qu'il s'agit là d'un prétexte destiné à nous faire accepter un projet qui n'apportera rien au village sinon des nuisances et cela au bénéfice d'un particulier, projet dont LA COMMUNICATION EST LARGEMENT ASSUREE PAR LA MUNICIPALITE;

Parmi les effets négatifs, l'impact sur l'environnement que ne manquera pas de causer cette butte de 14 M. de haut à proximité des sites classés de la Plaine de France et de la Butte de Châtenay. Sans compter les dangers que représente unhaussement de terrain de cette importance.

Doit-on rappeler le site existant déjà à nos portes sur la route de Puiseux ? Serions-nous dédiés à devenir la poubelle du Grand Paris ?

Par ailleurs nous ne pouvons passer sous silence que cette municipalité, qui encore une fois assure seule la communication relative aux projets

1/ ignore l'avis défavorable émis par le commissaire-enquêteur qui pointe une incompatibilité de l'importance des sites (déchets et pôles équestres) hors de proportion avec un village de l'importance de Fontenay. Les modifications apportées au projet de 2019 ne sont pas significatives

2/ le fait que cette municipalité a voté son accord sur ce projet AVANT L'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC montrant par là sa volonté de permettre à Environnement TP de réaliser ses projets coûte que coûte sans aucune considération pour le bien-être des administrés.

Nous vous remercions de votre attention

PS nous habitons à Fontenay. M. Gilant, issu de plusieurs générations de fontenaysiens espère encore que vous éviterez à son village de perdre encore un peu plus son caractère rural et agricole.